

Coronavirus : un virus d'État ? La gestion de la Covid-19 entre démocratie technique et dictature sanitaire

Frédéric Lemarchand



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/crdf/8098>

DOI : 10.4000/crdf.8098

ISSN : 2264-1246

Éditeur

Presses universitaires de Caen

Édition imprimée

Date de publication : 9 septembre 2021

Pagination : 21-30

ISBN : 978-2-38185-028-3

ISSN : 1634-8842

Référence électronique

Frédéric Lemarchand, « Coronavirus : un virus d'État ? La gestion de la Covid-19 entre démocratie technique et dictature sanitaire », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux* [En ligne], 19 | 2021, mis en ligne le 01 mai 2022, consulté le 05 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/crdf/8098> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crdf.8098>

Coronavirus : un virus d'État ?

La gestion de la Covid-19 entre démocratie technique et dictature sanitaire

Frédéric LEMARCHAND

Professeur de sociologie à l'université de Caen Normandie

Centre de recherche sur les risques et les vulnérabilités (CERREV, EA 3918)

Pôle Risques (Maison de la recherche en sciences humaines – université de Caen Normandie et CNRS)

-
- I. Préambule. Journal d'un homme en colère
 - A. Une expérience inédite
 - B. Une pause
 - C. Qui parle de « ce qui arrive » aujourd'hui ?
 - D. Quelles justifications ?
 - E. Une prise de contrôle de la population
 - F. Quelle sortie de crise ?
 - II. Autopsie et analyse de la crise. Aux origines du virus
 - III. Confinement et « mesures barrières »
 - A. Confinement et droits humains
 - B. En temps de guerre on ne discute pas
 - C. Le virus et la mort
 - D. Une panique organisée ?
 - IV. Contre-mesures, entre efficacité pratique et normes sociales
 - A. Distanciation « sociale » ou spatiale ?
 - B. Le masque : ne nous voilons pas la face
 - C. L'application StopCovid et le *tracking*
 - D. La science remise en question

Pour conclure... Vers une mise en démocratie des enjeux de la Covid ?

La crise planétaire qui sévit depuis le début de l'année 2020 constitue à coup sûr une expérience inédite de la catastrophe telle qu'il s'en produit deux ou trois par siècle. Par son ampleur, sa temporalité et ses effets sur toutes les dimensions de la vie sociale, économique, politique, mais

aussi par ses enjeux plus profondément anthropologiques, qu'il s'agisse de notre rapport à la mort, à la nature, à la technique, la Covid-19 constitue tout à la fois un fait social total tel que défini par le sociologue Marcel Mauss et une catastrophe telle que nous la définirons plus loin. S'il est

toujours délicat d'écrire « à chaud » sur un événement ou une situation dont nous ne sommes pas sortis et dont nous ne tirerons les véritables enseignements que dans plusieurs années, voire plusieurs décennies, il est aussi de notre devoir intellectuel et « scientifique » de tenter de le penser malgré tout avec les moyens théoriques dont nous disposons. La question des droits humains occupera une place prépondérante dans la réflexion qui va suivre car c'est à ce niveau que semblent se poser le plus de questions de fond, notamment sur la possibilité de faire coïncider régime d'urgence sanitaire (ou « état d'exception ») et démocratie, ou encore de faire fonctionner l'institution scientifique et sa logique contradictoire en période de crise. Nous repartirons donc de nos propres questionnements « à chaud », de nos impressions et remarques quotidiennes, notées dans un journal de crise, de nos premières lectures d'analyses produites dès la deuxième semaine du premier confinement (en France), tout autant que des références disponibles issues de l'analyse des crises récentes et comparables telles que la catastrophe de Tchernobyl sur laquelle nous nous sommes penché durant deux décennies. Ces échos, ces rapprochements, les liens de sens possibles entre les catastrophes nucléaires et leur gestion d'une part et la Covid et sa gestion d'autre part ont été publiés avec l'historienne Galia Ackerman en sortie de confinement¹. Nous nous appuyerons enfin sur l'étude des dimensions juridiques et des conséquences sociales et politiques du confinement qui constitue selon nous l'un des enjeux majeurs de cette expérience collective.

I. Préambule.

Journal d'un homme en colère

Inspiré du journal du philosophe Günther Anders² après sa visite d'Hiroshima peu de temps après les bombardements, et de celui de Jean-Pierre Dupuy tiré de sa visite de Tchernobyl que nous avons organisée ensemble³, ce préambule rappelle les premières questions qui nous vinrent à l'esprit alors que nous vivions l'événement, pour le moins, « de l'intérieur ». Confronté que nous fûmes à un flot d'information continue mettant en scène le scénario catastrophe, dont l'indicateur était le nombre de victimes affiché quotidiennement comme on annonce la météo ou le cours du CAC40, puis aux décisions rapides et contradictoires du pouvoir jusqu'à la décision du confinement général et brutal de la population, nous tentions, comme tous ceux qui résistaient à la sidération provoquée par ces

deux phénomènes, de continuer à penser ce qui arrive, avec le peu de moyens dont nous disposons. Nous avions alors une connaissance encore balbutiante du virus bien que nous ayons été en contact étroit avec les collègues virologues qui collectaient et analysaient pour la France les données disponibles⁴ – c'est l'avantage du statut universitaire – et un retour d'expérience de la Chine, qui avait alors deux mois « d'avance » sur nous, toutefois entravé par une politique de mensonge délibéré qui n'était pas sans rappeler la situation post-accidentelle de l'année 1986 en Europe où chacun tentait de savoir ce qui s'était passé dans une centrale nucléaire soviétique jusqu'alors inconnue. Les six questions de recherche formulées dans le courant du mois de mars 2020 furent publiées en ligne dans *Le carnet de la MRSH* de Caen⁵.

A. Une expérience inédite

Nous vivons une expérience inédite depuis 1945 en tant qu'individus (soumis à un régime de restriction totale de déplacement) et en tant qu'humanité puisque jamais le rythme du « progrès », la circulation des humains et des marchandises, jamais la fureur des machines ne s'étaient tus depuis notre entrée dans l'ère industrielle. Il n'y a plus que les informations qui circulent... et les virus. La moitié de l'humanité (la plus riche et la plus polluante) est à l'arrêt. Rachel Carson avait publié dans les années 1960 un fameux ouvrage intitulé *Silent Spring* pour désigner le silence des campagnes américaines suite à l'utilisation massive de DDT qui avait entraîné la disparition de la faune avicole⁶. Notre printemps silencieux n'est plus tant lié à la disparition des oiseaux empoisonnés ou des insectes qui leur servent d'alimentation qu'à la mise en suspens des activités humaines alors que des animaux sauvages « refont surface » ici et là, comme pour nous rappeler que la nature, celle que nous avons chassée de nos préoccupations immédiates, est toujours là. Des biches se baignent sur des plages urbaines normandes, des daims ont été aperçus dans une ville du Val-de-Marne... Que signifie cette inversion ? Saurons-nous en interpréter les signes ?

B. Une pause

Cette pause, forme suprême du ralentissement tant désiré par les mouvements écologiques, est-elle l'occasion de « faire le point » ? On pourra en douter. On pourra aussi

1. F. Lemarchand, G. Ackerman, « De Tchernobyl au Covid-19 : une pédagogie des catastrophes », *Le grand continent*, 14 mai 2020, en ligne : <https://legrandcontinent.eu/fr/2020/05/14/tchernobyl-covid-19-pedagogie-des-catastrophes>.
2. G. Anders, *L'homme sur le pont : journal d'Hiroshima et de Nagasaki* [*Der Mann auf der Brücke : Tagebuch aus Hiroshima und Nagasaki*, 1959], D. Trierweiler (trad.), in *Hiroshima est partout* [*Hiroshima ist überall*, 1982], Paris, Seuil, 2008.
3. J.-P. Dupuy, *Retour de Tchernobyl, journal d'un homme en colère*, Paris, Seuil, 2006.
4. Les travaux du GeoEpi Group-COVID 19 France piloté par Jean Gaudart, professeur de biostatistiques, géo-épidémiologie, Aix-Marseille Université et Assistance publique – Hôpitaux de Marseille.
5. F. Lemarchand, « Sociologie par gros temps. Quelques questions de recherche livrées à chaud », *Le carnet de la MRSH*, 20 avril 2020, en ligne : <https://mrsh.hypotheses.org/4847>.
6. R. Carson, *Silent Spring*, Boston, Houghton Mifflin, 1962.

espérer. Stocks de pâtes dévalisés et rumeur continuelle des médias branchés sur le SAMU contribuent à maintenir un climat anxiogène peu propice à la pensée, à une prise de distance qui pourrait nous conduire à envisager ce ralentissement comme une opportunité, une chance, une preuve qu'il est possible de suspendre nos activités... Nous peinons à croire que le niveau d'émission de carbone de nos économies mises en panne est celui que nous devrions maintenir pour limiter la hausse de la température mondiale à 2 °C en 2100! La peur est un mode de gouvernement bien connu des tyrans, nous en sommes plus particulièrement victimes en ces temps de crise. Que va-t-il donc se produire dans les esprits – y compris de ceux qui gouvernent – lorsque le couvercle va se lever? Reprenons-nous frénétiquement nos habitudes comme pour oublier, dans le festin joyeux de la consommation, ces signaux que nous peinons à regarder en face? L'accélération a toujours constitué une puissance d'oubli, l'Allemagne fuyant son passé l'a bien compris dans l'après-guerre. Le «déconfinement» devrait raisonnablement conduire au ralentissement, si nous étions rationnels, mais déjà les signes d'un désir de «reprise» et d'accélération se font jour dans le bruit de fond de l'époque. Les «sciences» humaines ne permettraient-elles pas de donner au public des prises pour ne pas perdre la trace, pour constituer ces épreuves personnelles en expérience collective, comme nous avons tenté de le faire pour Tchernobyl pendant vingt ans?

C. Qui parle de « ce qui arrive » aujourd'hui ?

Le pouvoir qui nous décrit une situation de guerre, mais quelle guerre? Nous vivons une crise sanitaire, majeure certes, mais certainement pas une guerre. Dans une guerre, il y a un ennemi, avec lequel, au besoin, on négocie ou que l'on pousse à la capitulation. Là, nous affrontons un virus qui «vit sa vie» et avec lequel nous devons composer puisqu'il n'existe aucun moyen de le supprimer. Le discours martial n'a pour vocation qu'à instaurer un état d'exception, qui suspend le régime du droit ordinaire (la liberté d'aller et venir, celle d'être ensemble, mais aussi la protection des données individuelles). Il faudra se demander si nous souhaitons prendre comme modèle de gestion de crise les moyens mis en œuvre par des régimes non démocratiques tels que la Chine qui s'impose comme leader mondial dans la gestion des crises sanitaires. La santé a pris le pouvoir, mais qui questionne la vie humaine dans ses dimensions sociales, symboliques et collectives? Prépare-t-on, et avec qui, une société du «sans contact»

généralisé? A-t-on le droit de se demander si la culture, la liberté, la possibilité d'être ensemble (pour enterrer ses morts par exemple) sont des enjeux supérieurs ou au moins équivalents à la santé biologique? Qui définit l'inessentiel?

D. Quelles justifications ?

À partir des premières estimations relativement fiables (les épidémies ont l'avantage d'être modélisables, même si on ne connaît pas complètement le virus), qu'est-ce qui peut justifier la destruction des économies mondiales, et donc nationales? Une grippe saisonnière fait 10 000 morts en France, il y en a eu un peu plus de 30 000 pour la première vague⁷ de la Covid-19. En face, 50 (ou 100) milliards d'endettement, des centaines de milliers d'artisans, d'entrepreneurs, d'intermittents ruinés, et certainement de très nombreux suicides, sans compter les décompensations, les psychoses, les passages à l'acte, les violences conjugales⁸. Angela Merkel se posait cette même question, au moment de décréter le confinement général et prolongé de toute la population allemande, de savoir si le remède ne serait pas pire que le mal. Cette configuration n'est pas sans rappeler la parabole de Kafka intitulée *La taupe géante*, qui pose la question de savoir si ce qui sauve – s'enterrer dans un réseau de galeries – n'est pas aussi ce qui tue.

E. Une prise de contrôle de la population

Alors qu'on invite la «Nation» à applaudir le corps médical, pour en faire l'armée des héros d'aujourd'hui, les structures de soins manquent cruellement de moyens, de matériel et surtout de praticiens. Cette prise de contrôle de la population ne se justifie que pour pallier la défaillance de notre système de santé – dont on vantait pourtant la robustesse – et des infrastructures pour faire face à ce type de pandémie, pourtant largement prévisible et même annoncée. Comment expliquer cette cécité des responsables des pays qui se réclament de la rationalité instrumentale face à la survenue des catastrophes? Quel catastrophisme éclairé, pour reprendre l'expression de Jean-Pierre Dupuy⁹, permettrait de rendre crédible la survenue du pire pour que l'on puisse lui donner une valeur ontologique, une existence réelle future... afin qu'il ne se produise pas? S'appuyant sur l'exemple de la dissuasion nucléaire, Jean-Pierre Dupuy¹⁰, avec lequel nous avons cheminé, questionne notre incapacité au

7. Selon le gouvernement, à la veille du second confinement, la «première vague» (2019-2020) a fait 36 000 morts de la maladie. Il faudra y ajouter les milliers de victimes du confinement et de ses effets divers. Des premières estimations montrent que dans les régions les moins touchées le confinement a fait plus de victimes qu'il n'aurait épargné de vie. Des calculs complexes sont en cours.

8. Les estimations, fondées sur les prévisions économiques, l'impact du chômage sur la mortalité et les variations géographiques, vont de 27 644 à 154 037 morts en cas de crise prolongée («Projected Deaths of Despair from COVID-19», recherche publiée par Well Being Trust et le Robert Graham Centre for Policy Studies in Family Medicine and Primary Care, en ligne : https://wellbeingtrust.org/wp-content/uploads/2020/05/WBT_Deaths-of-Despair_COVID-19-FINAL-FINAL.pdf).

9. J.-P. Dupuy, *Pour un catastrophisme éclairé : quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil, 2004.

10. *Ibid.*

changement d'attitude vis-à-vis de l'avenir qui devrait être le nôtre, nécessaire si nous ne voulons pas sombrer dans la catastrophe, à travers une réflexion fondamentale sur la catastrophe et notre aveuglement face à sa possibilité et même la certitude de sa survenue. Le changement climatique, la fonte du permafrost, nous promettent de nombreuses surprises microbiologiques dont la crise sanitaire que nous traversons ne constitue que les prémices. Comment, du reste, associer les citoyens, dont la vie ordinaire est désormais engagée dans le système de contre-mesures, dans la construction d'une réponse collective qui ne serait pas fondée que sur l'idée du seul maintien d'une vie biologique ? Cette question éthique se pose déjà pour les « fins de vie » (dont nous venons de mettre au jour l'existence avec le problème des EHPAD), se posera-t-elle pour la vie en général ?

F. Quelle sortie de crise ?

Enfin, on peut craindre qu'au sortir de cette crise le régime d'exception instauré dans ce « banc d'essai » grandeur nature de prise de contrôle mondiale des populations ne devienne la norme. Les mesures antiterroristes post-11 septembre sont pour l'essentiel restées en place, en sera-t-il de même après le coronavirus ? Pire, allons-nous vers la mise en place « préventive » de technologies de traçabilité des individus, de contrôle des masses dont auraient rêvé les régimes totalitaires, grâce à la 5G et à la société du « tout connecté » c'est-à-dire du « tout contrôlable » ? La question politique est plus que jamais inscrite au cœur des dispositifs techniques qui vont se faire jour et qui ne seront jamais que l'accélération de ce qui est déjà en cours.

II. Autopsie et analyse de la crise.

Aux origines du virus

Si tout citoyen peut prétendre à un droit à l'information, il devient presque impossible, en temps de crise, de démêler le faux du vrai¹¹, ou même d'accéder à une information vérifiable. L'emballement médiatique a poussé des milliers d'experts – des journalistes, des médecins souvent sans compétence particulière – à « donner leur opinion » sur tel ou tel aspect de la crise sans aucune contrepartie. Nous prendrons pour exemple une question qui a pu interroger de nombreux concitoyens, celle de l'origine du virus. Il faut bien dire que nous ne savons pas grand-chose à ce sujet, au sens d'une connaissance établie, consensuelle et partagée. Dès que le virus a fait son apparition en France, a émergé une « version officielle »

qui imputerait l'apparition du virus aux marchés locaux de la ville de Wuhan où sont vendus des pangolins pour la consommation humaine, lesquels auraient été contaminés par la chauve-souris (le SARS-CoV-2 est bien un coronavirus de la chauve-souris). Quelques mois plus tard, une « révélation » vient remettre en cause cette version originale, la fable de la chauve-souris et du pangolin, suite à la publication de plusieurs études attestant de la présence de séquences d'ADN en tout point comparables à des séquences de VIH (le virus du sida) dans le coronavirus en question. Le démenti est sévère, le prix Nobel Luc Montagnier, qui reprend l'information, est renvoyé à sa sénilité, et tous les sceptiques à une « théorie du complot » quelconque. Il va de soi qu'une éventuelle fuite du laboratoire de recherche de Wuhan justement spécialisé dans l'étude de ce coronavirus est une question hautement diplomatique. Qui accepterait de porter la responsabilité d'une pandémie planétaire ? Mais le fait de réduire à néant, par la mise en place de dispositifs médiatiques, tout questionnement sur ce que l'on ne sait précisément pas pose de sérieuses questions. Comme le chercheur, le citoyen doit être en mesure d'enquêter sur ses propres conditions d'existence¹², d'exercer le doute sur ce qu'on lui demande de croire, de faire des hypothèses, de confronter son opinion ainsi forgée à celle des autres. Ainsi, le 14 septembre 2020, la publication de la revue de littérature réalisée par l'équipe de Li-Meng Yan à la Rule of Law Society & Rule of Law Foundation de New York, intitulée « Unusual Features of the SARS-CoV-2 Genome Suggesting Sophisticated Laboratory Modification Rather Than Natural Evolution and Delineation of Its Probable Synthetic Route »¹³, vient renforcer l'hypothèse d'une origine anthropique du virus. L'origine du SARS-CoV-2 reste donc mystérieuse et pour le moins controversée. La théorie de l'origine naturelle, bien que largement acceptée, manque de soutien substantiel. La théorie alternative selon laquelle le virus pourrait provenir d'un laboratoire de recherche est cependant, selon ces auteurs, strictement censurée dans les revues scientifiques à comité de lecture. Si le SARS-CoV-2 présente des caractéristiques biologiques incompatibles avec un virus zoonotique naturel, les auteurs apportent les preuves génomiques, structurales et médicales qui, considérées ensemble, contredisent pourtant fortement cette hypothèse. Les éléments tranchent en faveur d'un produit de laboratoire créé en utilisant les coronavirus de chauve-souris ZC45 et / ou ZXC21 comme modèle et / ou squelette¹⁴. En s'appuyant sur ces données, les auteurs postulent une origine synthétique du SARS-CoV-2, démontrant au passage que la création en laboratoire de ce coronavirus est facile et peut être accomplie en environ six mois.

11. Ces notions ont en science une valeur relative à l'état des connaissances à un moment donné. Elles dépendent également, en histoire, du sens que l'on confère aux événements.

12. Voir J. Dewey, *Le public et ses problèmes*, J. Zask (trad.), Paris, Gallimard, 2010.

13. Li-Meng Yan, Shu Kang, Jie Guan, Shanchang Hu, « Unusual Features of the SARS-CoV-2 Genome Suggesting Sophisticated Laboratory Modification Rather Than Natural Evolution and Delineation of Its Probable Synthetic Route », *Zenodo*, 14 septembre 2020.

14. La théorie du rasoir d'Ockham est un principe rationaliste en philosophie selon lequel les hypothèses suffisantes les plus simples doivent être préférées.

III. Confinement et « mesures barrières »

A. Confinement et droits humains

Il n'a fallu que quelques instants, le 16 mars, pour que le chef de l'État et son gouvernement, au nom de la lutte contre la pandémie de coronavirus, assignent à résidence les Français et les privent de la plupart de leurs libertés civiles, politiques et sociales que l'on croyait inaliénables : liberté d'aller et de venir, liberté de réunion, liberté d'entreprendre, liberté de travailler, etc.

Par ces mots, Jean Quatremer¹⁵, juriste et ex-universitaire couvrant l'actualité européenne pour le journal *Libération* depuis septembre 1990, ouvre son analyse politique du confinement, dont nous allons reprendre les principales analyses. Premièrement, cette suspension de l'État de droit s'est faite sans bases légales. Seul un juge est habilité à prendre une telle décision, au niveau individuel. Il a fallu que le Conseil d'État, la « justice administrative » en quelque sorte, valide cette décision après coup. Il faudra attendre le 23 mars pour que le Parlement donne une base légale aux mesures annoncées le 17 mars en votant dans la précipitation la loi créant un « état d'urgence sanitaire » qui autorise le gouvernement à le déclencher « en cas de catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité, la santé de la population ». Mais cette loi improvisée dans l'urgence laisse une large part d'interprétation aux forces de l'ordre qui sont censées la faire respecter, donnant souvent aux citoyens l'impression d'un arbitraire juridique : Où peut-on se rendre ? Combien de temps ? Peut-on se déplacer pour tel et tel motif ? Cette mesure, reconductible par le Parlement pour une durée supérieure à deux mois, a, toujours selon Quatremer, dépouillé le Parlement de ses pouvoirs et l'a réduit au rôle de simple spectateur :

Si l'Assemblée n'a pas modifié le projet du gouvernement, le fait majoritaire étant ce qu'il est, le Sénat, dominé par la droite classique, a heureusement réussi à introduire quelques garde-fous dans ce texte improvisé et mal ficelé en prévoyant notamment qu'il cessera de s'appliquer en tout état de cause le 1^{er} avril 2021, sauf vote d'une loi contraire¹⁶.

Cela nous conduit à nous interroger sur la nature du régime politique dans lequel nous nous trouvons. La déclaration de l'état d'exception – le fameux « nous sommes en guerre » – aurait dû faire l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel mais l'opposition a renoncé à exercer ses droits alors qu'une atteinte sans précédent aux droits fondamentaux était en train d'être commise. La question est de savoir si démocratie et application de l'état d'urgence sanitaire sont compatibles. Nous serions, juridiquement, dans un état intermédiaire entre la dictature et la démocratie donnant les pleins pouvoirs au

chef de l'État tout-puissant s'appuyant sur une majorité obéissante et ne rencontrant pas de véritable opposition. Nous reviendrons plus loin sur les raisons possibles de ce silence des contre-pouvoirs. La nécessité supposée d'une telle prise de décision aurait pourtant dû être mise en rapport avec le discours de ce même pouvoir qui, deux semaines auparavant, incitait les Français à sortir et leur déconseillait de porter le masque... Cette suspension de l'État de droit s'est accompagnée de la destruction d'une grande partie de la sphère économique du pays qui repose sur la libre circulation des hommes et des marchandises. Surtout, ajoute Quatremer, « le gouvernement a décidé, sans aucune concertation, quels commerces pourraient rester ouverts, contraignant les entreprises à mettre au chômage partiel plus de 11 millions de salariés du secteur privé »¹⁷. On retrouve cet arbitraire de décisions, nous l'avons vu, improvisées et reposant sur des logiques peu compréhensibles du point de vue de la rationalité des citoyens ordinaires, qualifiée abusivement de « bon sens », qui relève précisément de l'expérience du monde vécu. Pourquoi autoriser l'ouverture des grandes surfaces, au sein desquelles un virus peut facilement circuler par les circuits de ventilation et où les consommateurs s'entassent aux caisses, et fermer les commerces de proximité ? Quel était le sens – sanitaire et technique – de fermer la totalité des domaines publics (plages du littoral français généralement désertes en mars, espaces de moyenne montagne, etc.) pendant que les Français s'efforçaient de sortir à un kilomètre de leur domicile en s'entassant, dans les grandes métropoles, sur les seuls chemins autorisés aux joggeurs dégoulinant de sueur ? Il n'y avait là aucune motivation sanitaire selon la communauté scientifique.

B. En temps de guerre on ne discute pas

L'absence de débat démocratique qui entoure ces décisions majeures doit nous interroger. Elle n'est pas sans rappeler la manière dont, au tournant des années 1970, « la France », c'est-à-dire cinq hauts fonctionnaires qui entourent le Premier ministre Pierre Messmer, va décider de la nucléarisation du pays sans qu'aucune instance démocratique ne soit consultée. Le confinement brutal et sans nuance d'un pays tout entier, qui constitue un événement sans précédent¹⁸, même depuis l'occupation allemande, n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les traditionnelles parties prenantes que sont bien sûr les élus de la République, mais aussi les représentants de l'économie ou de la société civile. Même les pandémies précédentes, pourtant beaucoup plus graves du point de vue sanitaire, que sont notamment la grippe espagnole de 1918-1919, la grippe asiatique de 1959 ou la grippe de Hong Kong

15. J. Quatremer, « Confinement : le débat interdit », *Libération*, 30 avril 2020, en ligne : <http://bruxelles.blogs.liberation.fr/2020/04/30/confinement-le-debat-interdit>.

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*

18. La Chine, lors de la première vague, n'a confiné que 10 % de sa population.

de 1969, n'avaient pas engendré de tels effets politiques. Rappelons que la « méthode » du confinement total a été testée par la Chine, un régime totalitaire, et promue par des leaders d'opinion jusqu'à l'Europe. L'Italie a pris la décision de confiner le 10 mars 2020, déclenchant une réaction en chaîne. Il y avait pourtant matière à débattre. Le confinement, contrairement à ce que pensaient et pensent toujours de nombreux concitoyens, n'est pas destiné à « régler le problème » du virus, mais à éviter l'engorgement des hôpitaux, en particulier des centres de réanimation qui ont été largement désinvestis par la puissance publique ces dernières décennies, notamment en « ressources humaines ». Quant à savoir combien de vies ont été épargnées, la question est tout aussi complexe que de savoir combien le confinement aura supprimé de vies. L'efficacité de la décision politique repose donc sur la balance de deux variables que l'on ne peut pas quantifier tant sont nombreux les paramètres à prendre en compte. En attendant, le virus continuera à tuer, au fil des vagues de contamination saisonnière, sans que nous puissions y apporter de solution technique, peut-être même pas vaccinale. L'autre enjeu de responsabilité engagé par une telle prise de décision est bien sûr celui des conséquences, immédiates et à long terme, d'un arrêt brutal de l'économie. Des pays comme la Suède, la Suisse, l'Allemagne ou encore les Pays-Bas ou certains États américains ont adopté des stratégies plus modérées et surtout plus ciblées, avec une balance santé / économie dont il faudra tirer les conséquences à long terme.

Pourquoi alors confiner tout un pays ? Au plus fort de la crise, en mars 2020, les nouvelles qui nous parvenaient des centres hospitaliers universitaires du Grand Ouest (Caen, Rennes, La Rochelle) – où nous avons des relais d'information notamment *via* l'Espace de réflexion éthique de Normandie du CHU de Caen avec lequel nous avons préparé un projet de recherche – étaient pour le moins rassurantes. Quelques cas en réanimation (liés à la Covid-19), une occupation des services en dessous des normales de saison, mais jamais de description des tensions relayées dans la presse nationale, et surtout dans les médias télévisés. Nous avons affaire à deux réalités, ce que savaient également de nombreux citoyens des régions non touchées par le virus, une réalité médiatique nationale catastrophiste d'une part et une réalité locale banale d'autre part. Il existait en France au départ deux clusters bien identifiés, l'Oise et Mulhouse, qui auraient pu techniquement faire l'objet d'un traitement ciblé. Pourquoi avoir attendu une semaine pour envoyer des renforts militaires à Mulhouse (hôpital de campagne) ? Pourquoi avoir créé une telle panique ? Pourquoi n'avoir pas confiné en fonction de l'extension de la pandémie, exactement comme l'a fait l'Allemagne, où les Länder sont compétents en matière de santé publique, avec le succès que l'on sait ? Il apparaît de plus en plus clairement que le pouvoir politique n'était absolument pas préparé à

l'éventualité d'un tel événement, pas plus que les autorités soviétiques face à l'accident nucléaire. La décision du confinement total pourrait apparaître comme une sorte de pis-aller décidé dans un climat de panique pour agir malgré tout. C'est pour le moins dans le déni de toute culture démocratique qu'une telle décision a pu être prise. Sinon comment n'avoir pu songer au moins à engager un dialogue d'urgence avec les différentes branches professionnelles et les différents secteurs de la société qui seraient gravement et durablement impactés par ces décisions ? Fermer certains petits commerces de proximité alors que d'autres restaient ouverts avait-il un sens sanitaire ? Quels sont d'ailleurs les besoins fondamentaux d'une société consumériste où les filières d'approvisionnement en nourriture n'ont jamais été en tension ? N'aurions-nous pas eu besoin de culture et de librairies pour donner un sens à ce grand enfermement tout autant que de pâtes alimentaires ? Fallait-il fermer les écoles ? Et Quatremer de conclure sa tribune : « Tout cela a été laissé à l'appréciation d'une bureaucratie sans contrôle et sans aucune concertation avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux »¹⁹. Pourquoi alors assigner à résidence une population entière ? Il est apparu très rapidement que les facteurs d'âge et de comorbidité étaient prépondérants dans la mortalité liée au coronavirus. Cette connaissance aurait pu permettre d'isoler des catégories à risques, des populations vulnérables, des publics qui auraient pu faire l'objet d'un traitement ciblé plutôt que de geler un pays entier sans discernement. Ce traitement brutal et global appartient à une certaine culture de l'agir technocratique issue des Trente glorieuses et plus largement du XX^e siècle (le bombardement de masse, les traitements phytosanitaires totaux, etc.) dont on a toujours mesuré les effets contre-productifs. Il renvoie surtout à l'idée que la technique aura raison de tous les maux, ce qui est en l'occurrence démenti.

C. Le virus et la mort

La question de notre rapport à la mort est d'autant plus complexe que nous avons depuis longtemps quitté les sociétés où une telle question pouvait être symbolisée (c'est-à-dire mise en commun) et ritualisée pour entrer dans des sociétés de masse où l'on pense ou bien à partir de l'individu (mon rapport à la mort) ou bien à partir de statistiques (la masse). Le débat sur la Covid-19, et surtout sur le rapport entre les mesures prises (ce qu'il faut faire) et les résultats attendus (des vies sauvées), est particulièrement complexe parce que traversé par des subjectivités sentimentales d'une part (qui s'expriment sur les réseaux sociaux par exemple) et des données statistiques sans âme d'autre part. Comment poser sereinement les termes d'un débat public sur les rapports coût-bénéfice des mesures prises sans risquer d'être vilipendé ? La moralisation du

19. J. Quatremer, « Confinement... ».

débat public a conduit ceux qui tentent, d'une manière ou d'une autre, d'instaurer un débat démocratique sur les normes à être qualifiés de criminels. De tels arbitrages existent pourtant pour de très nombreuses autres causes de mortalité sur lesquelles nous pouvons agir : la vente de tabac et d'alcool, les pesticides et autres pollutions agricoles délétères, etc. Nous les avons eus avec l'amiante et des décisions ont été prises... un siècle après l'ouverture du débat sur la question. Si chaque année 400 000 nouveaux cancers sont diagnostiqués en France et que 150 000 Français en meurent, nous continuons pourtant de produire et diffuser les substances incriminées et assumons – plus ou moins – collectivement ces morts-là. Il en va de même pour les pandémies et plus particulièrement celles que nous connaissons le mieux, les gripes saisonnières. Elles tuent chaque année entre 3 000 et 20 000 personnes en France (sans parler des plus de 30 000 morts de la grippe de Hong Kong en 1969 dans un pays de 51 millions d'habitants ou du nombre équivalent de morts en 1959 dans un pays de 45 millions d'habitants). Les infections saisonnières respiratoires tuent chaque année 68 000 personnes, les accidents de la route 3 500 personnes... et pourtant nous n'avons interdit ni l'automobile, ni le tabac, ni les pesticides agricoles alors que des modes de production alternatifs existent, même à grande échelle. À l'échelle mondiale, c'est encore pire : la première cause de mortalité infantile est la faim, liée à d'autres virus dont nous connaissons le nom (Ebola, sida...).

D. Une panique organisée ?

Une sociologie de crise ne peut faire l'économie de la mise en relation, par les médias, d'une population avec la réalité de la menace. C'est bien entendu par les médias de masse – plus que par les publications scientifiques ou même par l'expérience pratique – que la population globale est « en contact » avec cette réalité. Au concert assourdissant des sirènes et à l'exposition sidérante des intubés, il faut ajouter la publication en direct des chiffres de la morbidité et de la mortalité liés à la Covid-19. Quelle est la responsabilité de ces *mass media* dans la construction du rapport social de la population à la maladie et à la menace ? Un rapport fondé sur la sidération et l'émotion plus que sur la raison et la critique. Quel est le sens de chercher à tout prix à distiller la peur, comme cela était le cas pour la menace terroriste quelques années plus tôt, sans rapporter ladite menace à sa portée réelle ? Quel sens y a-t-il à diffuser des chiffres sur le nombre de morts sans les rapporter à la moyenne habituelle, à l'âge et à la morbidité des victimes ? Imaginons que chaque jour on énumère dans la presse le nombre de morts en France toutes causes confondues : quelqu'un oserait-il encore sortir de chez lui ? La saturation des canaux de communication par l'esthétique d'urgence, pour ne pas dire de guerre, a produit un stress important de la population, notamment de tous ceux qui n'avaient pas les capacités de prendre la distance qui s'impose avec ce concert des sirènes et des avis d'« experts ».

IV. Contre-mesures, entre efficacité pratique et normes sociales

A. Distanciation « sociale » ou spatiale ?

Le terme de « distanciation sociale » a fait son apparition pendant le confinement, alors que les Français découvraient les vertus du gel hydroalcoolique, la règle de distanciation d'un mètre, et tout l'arsenal de contre-mesures sur lesquelles nous allons revenir. Il semble encore difficilement concevable – pour un sociologue y compris – d'envisager combien les contre-mesures ont affecté la manière dont nous « réglons » quotidiennement nos relations sociales par un positionnement des corps – ni trop près, ni trop loin – et par un ensemble de rituels dont nous avons perdu le sens originel. Ainsi, la poignée de main qui signifie « voyez, je n'ai pas d'arme » ou le fait de trinquer entre amis qui, en mélangeant théoriquement les breuvages, interdit toute tentative d'empoisonnement. Ces rituels, comme les embrassades et autres bises, sont des gestes bienveillants destinés à signifier un rapport de confiance ou d'affection à l'égard d'autrui. On s'entend ainsi dire, lorsque quelqu'un est malade, « je ne t'embrasse pas mais le cœur y est » ; tout est dit. Pourquoi alors parler de « distanciation sociale » dans l'imposition des nouvelles normes de comportements collectifs alors qu'il s'agit de faire respecter une distance spatiale ? Nous pourrions l'entendre comme la voix de « l'inconscient du pouvoir » qui parlerait bien de ce qui est *dit* plus que ce dont il est question. Or, dans la majeure partie des pays du monde, quels que soient les régimes politiques, libéraux et dictatoriaux, le pouvoir est depuis deux décennies en proie à une contestation grandissante émanant des sociétés civiles : Printemps arabes, révolutions civiles en Asie du Sud-Est (où ne règnent que des dictatures), Occupy Wall Street, altermondialistes, mouvements libertaires en Europe, zones à défendre (ZAD), Nuits debout, mouvement des Gilets jaunes... En d'autres termes, les organisations intermédiaires territorialisées, plus que les grands partis politiques tels que le Parti communiste, sont devenues les contre-pouvoirs émergents. La distanciation sociale serait finalement le mot d'ordre le plus propice à exprimer la nature de ce nouveau pouvoir et de ce qui lui fait problème : l'organisation de la société.

B. Le masque : ne nous voilons pas la face

L'imposition du port du masque arrive en France sur un terrain contradictoire puisque le pouvoir qui tente de l'imposer aujourd'hui en a formellement dispensé les Français au début de la crise, alors même que le pays n'avait aucun stock à disposition. La France avait même envoyé dix-neuf tonnes de masques en Chine à la fin de l'année 2019. Il était difficile, en pareille situation, de vanter les mérites de ce petit équipement personnel dont la réelle efficacité est âprement discutée entre spécialistes. Il va de soi – et c'est cliniquement démontré – que le petit rectangle de polypropylène bon marché et laissant passer l'air sur

les côtés – fabriqué généralement en Chine – n’a aucune efficacité commune avec les masques dits FFP2 normalisés et destinés aux professionnels. Ils sont d’ailleurs problématiques car se dégradant très rapidement et diffusant des fibres de plastique qui finissent dans les poumons²⁰. Mais le masque restera pour les Français, comme le nuage de Tchernobyl en 1986, la marque du mensonge d’État. C’est qu’en effet le discours du pouvoir du début de crise, alors même qu’il était injustifiable de ne pas disposer des stocks nécessaires, fut de considérer le masque comme inutile. Une fois le stock reconstitué il a alors fallu, pour s’accorder avec les pratiques prophylactiques des pays voisins, vanter le port du masque et le rendre obligatoire, mais sans jamais *dire la vérité* aux Français, celle que tout le monde connaît.

L’autre dimension inhérente à l’obligation sans discernement du port du masque dans les espaces publics et privés tient encore à la logique avec laquelle on tente d’imposer les contre-mesures, c’est-à-dire de manière abstraite, globale et déterritorialisée, pour ne pas dire « hors-sol ». Prenons cet exemple cité par le biologiste Pierre-Henri Gouyon, cosignataire de la tribune des trente-cinq scientifiques²¹ appelant le gouvernement à cesser de gouverner par la peur :

On infantilise les gens par des contraintes dont certaines sont idiotes, par exemple le fait d’avoir un masque dans une rue déserte. En déresponsabilisant les gens et en leur enlevant leur liberté on crée des tas de problèmes. [...] Évidemment que le confinement a dû sauver des vies mais on ne sait pas combien il en a coûté, il y a toute une étude à faire là-dessus ; on donne des contraintes aux gens, qui, étant idiots, sont plus ou moins bien suivies, et même les contraintes qui seraient utiles sont rejetées [...] [comme porter un masque dans un train bondé au lieu de le retirer durant tout le voyage, fait que j’ai observé, au prétexte de prendre son repas]. À force de demander aux gens d’avoir des masques tout le temps, ils finissent par les enlever même dans des endroits où ils devraient vraiment les avoir²².

La déresponsabilisation a donc un coût, un coût social (la mésestime de soi), un coût sanitaire (une prise de risques supplémentaires) et un coût politique (la perte parfois injustifiée de liberté et la défiance à l’égard du pouvoir). La « pédagogie » initiée par les pouvoirs publics est essentiellement infantilisante et reprise en chœur par les leaders d’opinion de la caisse de résonance médiatique. Des médecins, sous la houlette d’Axel Kahn, ont ainsi souhaité « siffler la fin de la récréation », ce qui éloigne le citoyen des questions qu’il devrait pourtant s’approprier, avec pour conséquence d’engendrer l’exact contraire de ce qu’une politique publique devrait produire : la responsabilisation de chacun et des corps intermédiaires (collectivités, associations, etc.) face à la menace.

C. L’application StopCovid et le *tracking*

Parmi les stratégies mises en œuvre par les gouvernements occidentaux – et pas seulement –, le recours aux technologies numériques de *tracking* (traçage) des individus semblait inévitable. Au final, l’application StopCovid, qui reposait sur le principe d’utilisation de l’espace de détection des quelques mètres carrés qui entourent un individu détenteur d’un *smartphone* muni de la fonction *bluetooth* en autorisant l’appareil à identifier quelles personnes un porteur potentiel du virus a pu croiser, n’a pas engendré la confiance ou le crédit attendus de la part de la population pour être efficace. C’est même, de l’aveu du président Macron, un échec dont il faudrait tirer les leçons. De nombreuses voix, il faut le rappeler, se sont élevées pour questionner la protection des données personnelles et les enjeux politiques d’un tel dispositif de traçabilité des individus qui ne pouvait être, pour cette raison, qu’adopté sur la base du volontariat. La Commission nationale consultative des droits de l’homme (CNCDH) en avait même souligné les dangers dans un avis du 28 avril 2020²³, ce qui n’a pas empêché la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL) de donner son accord. La CNCDH reprochait à l’application de fragiliser la cohésion sociale à partir du moment où des personnes identifiées seraient stigmatisées, voire discriminées, avec toutes les conséquences psychiques (anxiété) et sociales (stress) que cela peut engendrer. Elle estimait que ce dispositif portait atteinte de manière disproportionnée aux droits et libertés de l’ensemble des citoyens qui avaient su faire preuve d’une grande discipline au cours de la crise, en acceptant notamment le confinement. Que dire aussi des perspectives que d’innombrables « cas contacts » soient causés par le simple fait d’entrer par exemple dans la zone *bluetooth* d’une personne circulant dans un véhicule voisin, pourtant séparé par deux vitres ? Mais le véritable enjeu politique de cette application relève d’une autre dimension, plus technique celle-là, due au fait que, pour rendre cette application fonctionnelle, il a fallu aux deux géants des systèmes d’exploitation de téléphonie mobile, Google et Apple, s’entendre pour divulguer les codes respectifs de leurs systèmes afin de permettre l’interpolarité entre les systèmes iOS et Android. À partir de ce moment, tout devient possible et n’importe quel créateur d’application pourra utiliser cette nouvelle fonctionnalité, y compris en activant automatiquement la fonction *bluetooth* d’un téléphone, ouvrant une porte sur des possibilités jusqu’alors inconnues. Charge alors pour les États de garantir l’anonymat des personnes et de ne pas mettre en œuvre un système de *tracking* qui remette en cause les libertés individuelles, mais qui peut le garantir pour les applications qu’il ne maîtrise pas ?

20. Plusieurs études ont montré que l’un des additifs utilisés pour le polypropylène a une activité œstrogénique. Additionné à d’autres perturbateurs endocriniens du quotidien, il pourrait donc potentiellement favoriser le cancer du sein.

21. Publiée le 10 septembre 2020 dans *Le Parisien* et signée par trente-cinq chercheurs de renom issus de plusieurs secteurs scientifiques.

22. Émission radiophonique « Politiques, scientifiques : gouverner face à l’épidémie », *L’invité(e) des Matins*, France Culture, 14 septembre 2020, en ligne : <https://www.franceculture.fr/emissions/linvitee-des-matins/politiques-scientifiques-gouverner-face-a-lepidemie> (citation à 24:26).

23. CNCDH, « État d’urgence sanitaire et État de droit », avis A-2020-3, 28 avril 2020.

D. La science remise en question

La tribune des trente-cinq scientifiques cités plus haut intitulée « Covid-19 : nous ne voulons plus être gouvernés par la peur » constitue une pertinente introduction à la question que nous voulons poser ici, celle de la place et de l'autonomie de la science comme source de production de connaissances en situation de crise. Les scientifiques signataires, emboîtant le pas de scientifiques signataires d'une tribune dans *Libération* en mai 2020²⁴, estiment que « la science » comme instance de légitimation a été instrumentalisée pour justifier la mise en œuvre de mesures qui « relèvent davantage d'un affichage d'une posture protectrice que d'une stratégie sanitaire précise »²⁵. Si, depuis les années 1970, la « dictature des experts » a très largement rebattu les cartes de la décision publique²⁶, le politique ne pouvant plus légitimer une décision autrement qu'en convoquant un expert du domaine *a priori* concerné, la multiplication des crises sanitaires (vache folle, perturbateurs endocriniens ou pesticides), des accidents technologiques (de Seveso à Fukushima) et des catastrophes naturelles d'origine anthropique (comme celles liées au changement climatique) oblige le pouvoir à consulter les oracles de la science moderne pour éclairer et/ou justifier la décision publique. C'est que l'expert n'est pas comparable, dans son rôle ou son statut, au chercheur soumis à la logique de révision par les pairs et aux comités de lecture des revues dans lesquelles il publie ses résultats. Notons que, bien souvent, les deux figures se recoupent, de nombreux scientifiques acceptant, parfois contre rémunération²⁷, de défendre une opinion politique. L'expert est donc l'incarnation du savoir savant et de domaines techniques de spécialité requis alors que le citoyen, doté de son seul savoir « profane », n'est pas supposé savoir ni avoir les connaissances suffisantes pour éclairer la décision. Mais il ne s'agit pas tant d'éclairer la décision, surtout lorsque ledit expert est convoqué dans les médias, que de justifier par des arguments techniques – souvent réversibles – la décision politique, comme nous l'avons vu avec le cas du port du masque. Lorsqu'il était considéré comme inutile, nombreux furent les experts qui vinrent expliquer aux Français pourquoi une telle décision s'imposait... tout autant que ceux qui vinrent quelques mois plus tard expliquer le contraire. On se souviendra, dans un même ordre d'idées, comment le nuage de Tchernobyl a pu miraculeusement « contourner » la France ou encore pourquoi les produits baptisés abusivement « phytosanitaires » ne sont pas dangereux pour la santé, etc.

La tribune des trente-cinq scientifiques pose de nombreuses questions, au nom de la science, qui relèvent d'une idée forte développée par les épistémologues critiques des années 1970²⁸, à savoir que les sciences ne se développent pas indépendamment de la politique et de la société et que, si ces sphères peuvent exercer leur activité séparément, elles doivent être en revanche pensées ensemble. Ces scientifiques s'interrogent justement, en tant que citoyens « éclairés », sur la justification d'un état d'urgence et des restrictions exceptionnelles de l'État de droit et des libertés publiques qui fondent la démocratie et la République, estimant que, si de telles mesures sont justifiables en temps de guerre, elles ne peuvent l'être en période d'épidémie (une expérience, faut-il le rappeler, « ordinaire » à l'échelle de l'histoire de l'humanité dont nous avons seulement perdu la mémoire). Jugeant la communication officielle purement anxiogène, qui n'explique pas le danger, les signataires dénoncent la mise en œuvre d'une politique de culpabilisation moralisatrice – alors qu'il faudrait produire une responsabilisation éclairée – ou, en d'autres termes, qui confondrait éducation citoyenne et infantilisation. La conséquence, lourde d'enjeux, en est la perte de confiance d'une majorité de la population à l'égard de l'État et de ses représentants, comme en témoigne le foisonnement de théories complotistes en tous genres. Considérant qu'il faudra bien évaluer les conséquences individuelles, économiques et sociales « parfois terribles, qui sont loin de s'être encore toutes manifestées et d'avoir été toutes évaluées », d'un confinement général, une partie de la communauté scientifique considère que « ces mesures générales et uniformes, imposées sous surveillance policière, relèvent davantage d'une volonté d'afficher une posture protectrice que d'une stratégie sanitaire précise »²⁹ alors que de trop nombreuses questions qui relèvent de la controverse scientifique normale, telles que l'efficacité du masque en extérieur ou l'effet de tel ou tel traitement expérimental, ne sont pas posées. Une coordination européenne est jugée nécessaire.

Nous appelons également le gouvernement à ne pas instrumentaliser la science. La science a pour condition *sine qua non* la transparence, le pluralisme, le débat contradictoire, la connaissance précise des données et l'absence de conflits d'intérêts. Le conseil scientifique du coronavirus ne respectant pas l'ensemble de ces critères, il devrait être refondé ou supprimé³⁰.

Enfin, et c'est une dimension essentielle du questionnement sur les droits fondamentaux, les impératifs de protection contre la contagion ne doivent pas, selon

24. « Sortir du Covid-19 avec les citoyens », tribune pluridisciplinaire, signée par plusieurs infectiologues et professeurs de médecine notamment, prônant qu'à l'instar de la lutte contre le sida la population doit être « associée étroitement aux décisions fermes et solides d'un discours politique empreint de sincérité, d'espoirs véritables contre la pandémie » (*Libération*, 6 mai 2020).

25. « Covid-19 : nous ne voulons plus être gouvernés par la peur », *Le Parisien*, 10 septembre 2020.

26. Voir, à ce sujet, P. Roqueplo, *Penser la technique : pour une démocratie concrète*, Paris, Seuil, 1983.

27. Voir, à ce sujet, G.-É. Séralini, J. Douzelet, *L'affaire Roundup à la lumière des Monsanto papers*, Arles, Actes Sud, 2020.

28. Voir notamment T. S. Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, L. Meyer (trad.), Paris, Flammarion, 2008 ; P. Feyerabend, *Contre la méthode*, B. Jurdant, A. Schlumberger (trad.), Paris, Seuil, 1988.

29. « Covid-19 : nous ne voulons plus être gouvernés par la peur ».

30. *Ibid.*

ces scientifiques, conduire à trahir l'éthique médicale et les principes humanistes fondamentaux :

Isoler les malades et protéger les personnes à risque ne veut pas dire les priver de tous droits et de toute vie sociale. Trop de personnes âgées sont décédées et se dégradent encore actuellement dans un abandon motivé par des motifs sanitaires non justifiés. Trop de familles souffrent de ne pouvoir leur apporter l'affection indispensable à leur bonheur et à leur santé³¹.

Tout comme, après Tchernobyl, les mesures de relogement de masse ont accéléré la mort de nombreuses personnes âgées par le déracinement et le choc psychologique de l'arrachement au lieu où elles avaient toujours vécu, des contre-mesures telles que l'interdiction de visite des enfants aux parents placés en EHPAD auront eu des conséquences dramatiques sur le sort de ces derniers. Considérant que la durée de vie moyenne dans ces établissements est de deux ans, la véritable question éthique n'était pas tant de savoir si ces patients allaient mourir prochainement mais *comment*. Nous poserons, avec Giorgio Agamben, les questions qui resteront une fois la crise passée, peut-être dans plusieurs années, et dont il restera des traces profondément inscrites dans l'ordre social :

Qu'en est-il des rapports humains dans un pays qui s'habitue à vivre dans des telles conditions ? Et qu'est-ce qu'une société qui ne croit plus qu'à la survie ? C'est un spectacle vraiment attristant de voir une société tout entière, face à un danger d'ailleurs incertain, liquider en bloc toutes ses valeurs éthiques et politiques. Quand tout cela sera passé, je sais que je ne pourrai plus revenir à l'état normal³².

Pour conclure... Vers une mise en démocratie des enjeux de la Covid ?

L'idée de démocratie participative n'est pas nouvelle, mais elle pose de nombreuses questions qui sont autant de difficultés à résoudre, notamment au regard du paradigme dominant de la représentation. Si une assemblée citoyenne non élue peut être aisément constituée, à l'instar des jurys

d'assise, par différents modes de recrutement connus des sciences sociales dans la construction de panels, la question de sa légitimité demeure, surtout dans une société d'expertise. Le philosophe Cornélius Castoriadis avait, à ce sujet, posé les bases conceptuelles permettant de distinguer la politique de la science, en tant qu'elle se tient au-delà du savoir savant, dans l'affrontement de points de vue, d'opinions contradictoires toutes aussi légitimes les unes que les autres :

Dans le monde ancien, les experts existent, mais leur domaine est celui de la « technè », domaine où l'on peut se prévaloir d'un savoir spécialisé et où l'on peut distinguer les meilleurs des moins bons : architectes, constructeurs navals, etc. Mais il n'y a pas d'expert dans le monde de la politique. La politique est le monde de la « doxa », de l'opinion, il n'y a pas d'« épistémè » politique ni de « technè » politique. C'est pourquoi les « doxaï », les opinions de tous sont, en première approximation, équivalentes : après discussion, il faut voter³³.

L'idée d'une « science citoyenne » et / ou « participative » ne va donc pas de soi. De deux choses l'une : ou bien l'on se situe dans le champ de la politique et l'idée d'une démocratie directe ou de proximité et fondée sur l'échange interpersonnel est envisageable (sur le modèle des votations suisses par exemple, ou encore de l'assemblée générale d'une association) ; ou bien l'on est du côté de la science, de l'activité rationnelle qui suppose une compétence disciplinaire et qui s'inscrit dans une longue histoire de controverses et d'affrontements théoriques. Ce qui fait problème dans la gestion de la Covid, qui semble avoir pris l'exécutif de cours en janvier 2020, alors même que de nombreux scientifiques avaient lancé l'alerte au sujet de la situation chinoise, c'est l'absence totale de mise en démocratie des décisions prises – dans l'urgence et parfois improvisées – pour faire face à la situation. Il ne faut pas perdre de vue que nos institutions politiques, très verticales, visent autant à *préserver le pouvoir* (et ceux qui l'exercent) qu'à assurer les fonctions qu'elles sont censées remplir (éducation, santé, économie, etc.).

31. « Covid-19 : nous ne voulons plus être gouvernés par la peur ».

32. G. Agamben, « L'épidémie montre clairement que l'état d'exception est devenu la condition normale », *Le Monde*, 24 mars 2020.

33. C. Castoriadis, *Les carrefours du labyrinthe*, t. IV : *La montée de l'insignifiance*, Paris, Seuil, 1996, p. 153.